

Un automne de partenariat et de combat

La FEDE est satisfaite des résultats obtenus à la fin de l'été et au début de l'automne sur plusieurs dossiers importants. Elle ne peut en revanche que constater que l'augmentation accordée par le canton pour «compenser» les efforts du personnel dans le cadre des mesures d'économie n'est pas à la hauteur des espérances. Enfin, dans le dossier de l'ECAB, après la prise de position de Jean-Claude Cornu, nous sommes plus que jamais déterminés à mener à bien le référendum contre la Loi du 9 septembre 2016 sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels.

Le budget du canton de Fribourg présenté le 26 septembre a mis la FEDE dans une situation paradoxale. Certaines de ses revendications ont été satisfaites. Il faut en particulier relever les trois avancées significatives suivantes:

- Malgré le «personal stop» annoncé, le canton va créer 85 nouveaux postes. Il a suivi les arguments de la FEDE qui ne cesse de dire, depuis plusieurs années, qu'on ne peut pas continuer à accueillir plus de citoyens dans le canton sans engager de nouvelles forces dans l'administration et les services.
- La FEDE demandait la régularisation du statut des collaborateurs au bénéfice d'un contrat à durée déterminée. Entre 200 et 300 de ces contrats seront transformés en emplois fixes. Cela représente 126 équivalents plein-temps.
- Une commission paritaire, dans laquelle la FEDE est intégrée, a en outre été créée pour lutter contre le mobbing au sein de l'Etat. La FEDE a joué un rôle prépondérant dans la mise en place de cette solution très innovante au niveau suisse. Et même s'il a fallu beaucoup de temps pour y parvenir, le canton a affirmé sa volonté d'être un modèle du genre dans ce domaine, en pratiquant la tolérance zéro.

Parallèlement à ces «victoires sectorielles», la FEDE demandait au canton une augmentation de salaire de 0,8% pour l'en-

semble du personnel de la fonction publique afin de compenser les pertes consenties durant ces dernières années, dans le cadre des mesures d'économie. Le Conseil d'Etat n'est pas allé aussi loin, mais a tout de même fait un pas dans cette direction avec une augmentation de 0,4%. Cette mesure n'est pas anodine, puisque, bien sûr, elle constitue, pour les collaborateurs, une augmentation permanente. La FEDE maintient aussi la pression en demandant au Conseil d'Etat de provisionner pour le personnel en cas d'exercice bénéficiaire en 2016.

Dans tous ces dossiers, la FEDE est restée à la table des négociations et considère qu'elle a eu raison de le faire en regard des résultats obtenus.

En revanche, dans le dossier de l'ECAB, qui est, à nos yeux, un cheval de Troie pour privatiser de nombreux secteurs de la fonction publique, elle n'a tout simplement jamais été invitée à une table pour présenter son point de vue. Elle est aujourd'hui déterminée à faire capoter cette tentative de passage en force. Ce sera le combat de l'automne, de l'hiver et de l'année prochaine.

Il est essentiel de le gagner, d'abord en signant la demande de référendum, afin de préparer un autre dossier chaud: en laissant le personnel de l'ECAB quitter la LPers sans réagir, on ouvre la porte à la sortie du personnel de l'Hôpital fribourgeois de la LPers.



SIGNEZ LE REFERENDUM !



Jean-Claude Cornu ou la condescendance

Alors qu'un front uni de la gauche, des syndicats et des associations de personnel milite contre la sortie du personnel de l'ECAB de la LPers, l'ECAB, par la voix de son directeur, campe dans son arrogance. La FEDE n'en est que plus motivée à faire aboutir le référendum soutenu par le Parti socialiste, les Verts, le Parti chrétien-social, le ssp et la FOPIS.

Le directeur de l'ECAB, Jean-Claude Cornu, a pris la plume pour publier une mise au point relative à l'argumentaire de la FEDE concernant le référendum sur la loi du 9 septembre 2016 :

http://appl.fr.ch/friactu_inter/handler.ashx?fid=13410

Non content de n'avoir jamais jugé bon de s'entretenir avec la FEDE, il a trouvé utile de se fendre d'une très longue et très condescendante prise de position.

En gros, les référendaires n'ont rien compris à ce dossier. Le directeur les accuse de «cumuler les contre-vérités». Il est mécontent qu'on le soupçonne de vouloir augmenter son propre salaire et celui de ses cadres. Les soupçons de la FEDE sont pourtant fondés et il est tout à fait illogique de parler de contre-vérités à propos d'événements – les augmentations de salaire – qui se produiront dans l'avenir.

Jean-Claude Cornu écrit: « *Mais n'est-il pas raisonnable, en 2016, que l'on tienne compte, dans une mesure modeste, de la prestation effective de chaque collaborateur ou collaboratrice? La solidarité va-t-*

elle jusqu'à ne jamais tenir compte de l'engagement de celles et ceux qui en font régulièrement plus que les autres?»

La forme interrogative ne doit tromper personne: l'ECAB introduira un salaire au mérite, une solution qu'avait écartée le Grand Conseil en 2001, en se basant, entre autres, sur des études démontrant que l'introduction d'un tel système dans les administrations publiques produit des effets négatifs sur la motivation des collaboratrices et des collaborateurs.

A notre tour d'utiliser la forme interrogative. Comment un directeur avec une telle conscience de ses mérites pourra-t-il échapper à une augmentation de son salaire? Comment se calculera le mérite dans un organisme en situation de monopole qui n'a aucun client à gagner?

Mais nous respectons la volonté exprimée par le directeur de l'ECAB, qui signale dans sa prise de position que «la période de récolte de signatures ne devrait pas être le moment du débat de fond.» Le temps de ces débats, qu'il cherche à éviter depuis le début, viendra, qu'il le veuille ou non.

Quel rôle pour le Conseil d'Etat?

Les grosses ficelles ne font pas peur au directeur. Après avoir accusé les référendaires de promulguer des contre-vérités, il cherche à les mettre en contradiction avec eux-mêmes. A notre tour de relever une «très légère» contradiction. Pour assurer

qu'il y aura des garde-fous, pour que l'arbitraire ne règne pas dans la manière de traiter le personnel, il ne cesse de répéter que tout se passera sous la haute surveillance du Conseil d'Etat. Or, dans les documents écrits lors de la mise en consultation de la nouvelle loi, l'un des arguments cruciaux,



SIGNEZ LE REFERENDUM !

que nous avons d'ailleurs lourdement dénoncé, tant il était ridicule, consistait à dire que la sortie de la LPers avait pour but de soulager le Conseil d'Etat, qui a, n'est-ce pas, beaucoup de travail. On pouvait lire: «En matière de gouvernance encore, il est essentiel que le Conseil d'Etat, compte tenu des nombreuses autres tâches plus stratégiques qui l'occupent, puisse se limiter à son rôle de surveillance évoqué ci-dessus.»

En s'obsédant à ne rien vouloir entendre, Jean-Claude Cornu risque de faire capoter une très bonne loi. Depuis le début, la FEDE a simplement contesté l'utilité de changer le statut du personnel pour atteindre les objectifs de la loi. Mais ni le Conseil d'Etat, ni le Grand Conseil n'ont jugé bon de prendre au sérieux les prises de position de la FEDE et les avertissements de certains députés, alors même que, dans les

documents préparatoires, les risques politiques d'un tel changement de statut avaient bien été identifiés. «La question du statut et de la rémunération du personnel est politiquement délicate. D'une part, on est conscient des limites qu'il y a à soumettre le personnel d'un établissement autonome à toutes les rigueurs et rigidités qui s'imposent quand il s'agit de gérer les milliers d'emplois de la fonction publique, dans un cadre où l'unité d'approche et les impératifs budgétaires sont les contraintes essentielles. D'autre part, toute latitude par rapport à ce statut général (et historique) suscite des craintes de dérapages possibles, voire des envies.»

Il est étonnant que Jean-Claude Cornu s'agace aujourd'hui d'un risque qui avait été si clairement identifié. La sortie du personnel de la LPers n'avait aucune nécessité, mais l'ECAB la voulait pour avoir les coudées franches.

Une question de principe

Or, nous ne voulons pas. A l'arbitraire du chef, nous opposons des principes solides. Et si la FEDE sait faire preuve de pragmatisme, comme elle l'a montré dans de nombreux dossiers ces dernières années, qu'elle a menés dans un très bon partenariat avec les autorités, elle sait aussi défendre des principes et, en particulier, elle défend le partenariat social et le statut de la fonction publique.

- Jusqu'à l'adoption de la loi, le personnel de l'ECAB est soumis à la LPers et tout changement nécessite une discussion

avec les partenaires sociaux. Nous attendons toujours la convocation de l'ECAB pour une séance. Le partenariat social est une notion qui échappe manifestement au directeur de l'ECAB.

- Plus fondamentalement, le message politique adressé au personnel par cette nouvelle loi est très néfaste. Il ouvre la porte au chacun pour soi et il affaiblit notablement le statut de tous les collaborateurs de l'Etat qui pourraient à l'avenir se trouver privés du statut avantageux qu'offre la LPers en termes de sécurité et de qualité de l'emploi



SIGNEZ LE REFERENDUM !

Nous lançons donc ce référendum parce que nous croyons à la solidarité. Aujourd'hui, le personnel de l'Etat fait preuve de solidarité car il est traité avec équité.

Nous lançons ce référendum pour protéger le statut des collaborateurs de la fonction publique.

Nous lançons ce référendum pour que, demain, on ne fasse pas sortir le personnel de l'Hôpital fribourgeois de la LPers pour le payer moins.

Nous lançons ce référendum pour que les Fribourgeoises et les Fribourgeois bénéficient de services publics de qualité.

Nous vous invitons donc à signer la demande de référendum.

ARGUMENTAIRE DE LA FEDE :

Aujourd'hui le personnel de l'ECAB, demain celui de l'Hôpital Fribourgeois

La nouvelle loi sur l'assurance des bâtiments et la police du feu prévoit que le personnel de l'ECAB ne soit plus soumis à la Loi sur le personnel de l'Etat (LPers). Ce choix repose sur des arguments nébuleux. On va seulement permettre à la direction de l'ECAB de faire ce qui lui plaît, sans contrôle de l'Etat et des syndicats. Elle pourra éventuellement s'accorder des salaires plus importants sans que personne ne s'en mêle.

Augmentera-t-elle les primes de l'assurance bâtiment, le jour où elle considérera que ses salaires ne sont toujours pas suffisants?

Le choix de l'ECAB, avalisé sans discussion par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, met aujourd'hui en péril une loi que chacun juge excellente pour faire évoluer la police du feu et l'assurance bâtiment. C'est dommage.

La nouvelle loi permet, de fait, à l'ECAB d'introduire le salaire au mérite, pourtant refusé il n'y a pas si longtemps par le Grand Conseil. Elle brise aussi l'équité au sein de la fonction publique: comment expliquer au reste du personnel le statut privilégié des collaborateurs de l'ECAB? La FEDE ne veut pas voir pulluler les statuts particuliers,

mais elle souhaite au contraire des améliorations pour l'ensemble du personnel de l'Etat.

Avec cette nouvelle loi, on fait également échapper au contrôle étatique un service qui assure des fonctions absolument vitales pour la sécurité des citoyens fribourgeois: contrôles des bâtiments, des installations électriques, du feu...

Pourquoi ne pas permettre, à terme, à tous les services de sortir de la LPers? En acceptant la sortie de l'ECAB, on accepte l'installation d'un système à deux vitesses, inégalitaire.



SIGNEZ LE REFERENDUM !

Ce n'est pas une posture théorique: en effet, la sortie du personnel de l'Hôpital Fribourgeois de la LPers est de plus en plus souvent évoquée. Comment expliquer que, dans un cas, à l'ECAB, on souhaite sortir de la LPers pour faire gagner plus à certains et que, dans un autre, pour le HFR, on propose la sortie de la LPers pour faire des économies?

Alors qu'il a fait un intense travail de lobby pour faire passer la nouvelle loi, à aucun moment, durant le processus, l'ECAB n'a jugé utile d'écouter les signaux d'alarme émis par la FEDE, le principal syndicat de la fonction publique. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil lui ont emboîté le pas, en jugeant que ce n'était pas une question importante.

Or elle l'est. Car en permettant au personnel de l'ECAB de sortir de la LPers, on crée

un très dangereux précédent. Nous devons éviter la contagion, en ne laissant pas passer ce qui deviendra un précédent. Nous n'aurons plus d'argument à l'avenir pour refuser la sortie d'autres services de l'état de la LPers. Au passage, on fusille EVALFRI et, ce faisant, le partenariat social qui a permis de largement améliorer le statut du personnel ces dernières années.

Il est exclu que la FEDE laisse, sans broncher, fouler aux pieds un statut public fort qui a fait le succès du canton et qui a assis la sérénité de son personnel. Le statut de droit public assure au personnel équité, stabilité et, au final, ce sont les conditions qui permettent au personnel de fournir un service de qualité aux citoyennes et aux citoyens fribourgeois.

Pour le personnel de la fonction publique et pour les citoyennes et les citoyens fribourgeois, nous vous invitons donc à signer cette demande de référendum.

Pour la FEDE : Bernard Fragnière, Président